

Le 11 mai, l'**UFAP UNSa Justice** était conviée au sénat pour une table ronde intitulée : « Contrôle budgétaire sur la construction et la modernisation des établissements de détention ». Notre interlocuteur, Monsieur LEFEVRE, sénateur de l'Ain, souhaitait savoir en tout premier lieu si les Organisations Syndicales étaient consultées sur les projets de construction de nouveaux établissements pénitentiaires.

L'**UFAP UNSa Justice** a répondu sans détour que l'Administration se passait bien d'interroger les professionnels sur ces programmes immobiliers depuis fort longtemps avec les conséquences que nous connaissons (établissements trop grands, problèmes d'architecture générant de l'insécurité, ...). L'**UFAP UNSa Justice** a réaffirmé la nécessité de construire des établissements à dimension humaine, adaptés aux différents publics que l'on nous confie (dangerosité, gestion des instables, profils psychotiques, structures de soins spécialisées, etc..). L'**UFAP UNSa Justice** a rappelé l'importance de prendre aussi en compte l'ensemble des problématiques de sécurité extérieure des établissements à venir ou existants en sécurisant le domaine pénitentiaire (Parking véhicules des personnels, dispositif de lutte contre les drones, ...)

L'**UFAP UNSa Justice** a pris comme exemple, pour illustrer ses propos, le CP Mulhouse Lutterbach, nouvel établissement présenté comme un des fleurons de l'Administration Pénitentiaire. Depuis sa livraison, les problèmes liés à la conception de l'établissement sont légion (fenêtres démontables, accès à certains bâtiments par la cour de promenade, ...). Malgré nos différentes saisines et une audience auprès des services de la DAP rien n'évolue, le scotch continu à être le moyen de dissuasion pour que nos gentils pensionnaires ne démontent pas les fenêtres ! Le Sénateur de l'Ain, va se rendre prochainement au CPML pour constater ce que nous dénonçons depuis l'ouverture.

Concernant les structures existantes, l'**UFAP UNSa Justice** a rappelé l'urgence de lancer des programmes de rénovation et de remise aux normes obligatoires du parc pénitentiaire en gestion publique, dégradé et usé par la surpopulation carcérale et l'absence d'entretien pendant des décennies pour certains. Une mise aux normes des établissements permettra d'améliorer les conditions de travail des personnels mais aussi

la prise en charge de la population pénale (Quartiers arrivants primaires/récidivistes...).

L'**UFAP UNSa Justice**, a souhaité faire un focus sur la situation des départements et territoires d'Outre-Mer. En effet, ceux-ci ne sont dotés des structures spécialisées UHSI, UHSA, existantes dans l'Hexagone, qui permettraient d'avoir une prise en charge des détenus présentant des pathologies ou profils particuliers. L'**UFAP UNSa Justice**, a rappelé que l'Outre-Mer souffrait d'une surpopulation pénale endémique et que les programmes de nouvelles constructions tardent à sortir de terre malgré les besoins (GUYANE, MAYOTTE...). La rénovation des établissements existant doit être aussi une priorité de la DAP car certain d'entre eux date de l'époque de la compagnie des indes (XIX^e siècle) ! L'**UFAP UNSa Justice** a insisté également sur la nécessité d'avoir une structure spécialisée en Martinique au regard de la présence d'une antenne de l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (Ocrtis), qui interpelle dans la zone Caraïbes les narco-trafiquants qui sont incarcérés au CP DUCOS, gangrénant la détention et la petite voyoucratie locale.

L'**UFAP UNSa Justice** a évoqué la situation des agents de Mayotte et les difficultés de ceux-ci à pouvoir tant se rendre sur leur lieu de travail que d'en repartir au regard de l'emplacement du CP MAJICAVO à proximité d'un « Banga » (bidonville).

Pour finir l'**UFAP UNSa Justice**, a rappelé que le plan de construction de 15000 places va nécessiter un recrutement important d'agents et que le manque d'attractivité de nos métiers va être un handicap. Pour pallier cela, l'**UFAP UNSa Justice** a réaffirmé l'obligation d'une réforme statutaire attractive pour les personnels de surveillance avec une architecture du CEA en catégorie B en deux grades avec pour le 1^{er} (Surveillant, Surveillant Brigadier) un indice sommital a minima de 560 et pour le 2^{ième} grade (Premiers/Majors) de 610.

Pour la Fédération,
Luciano DUCCESCHI, Secrétaire Général Adjoint
Thomas JACQUOT, Secrétaire National